

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE PLESTIN-LES-GRÈVES

Création et exploitation d'un parc photovoltaïque au sol à Goasorguen

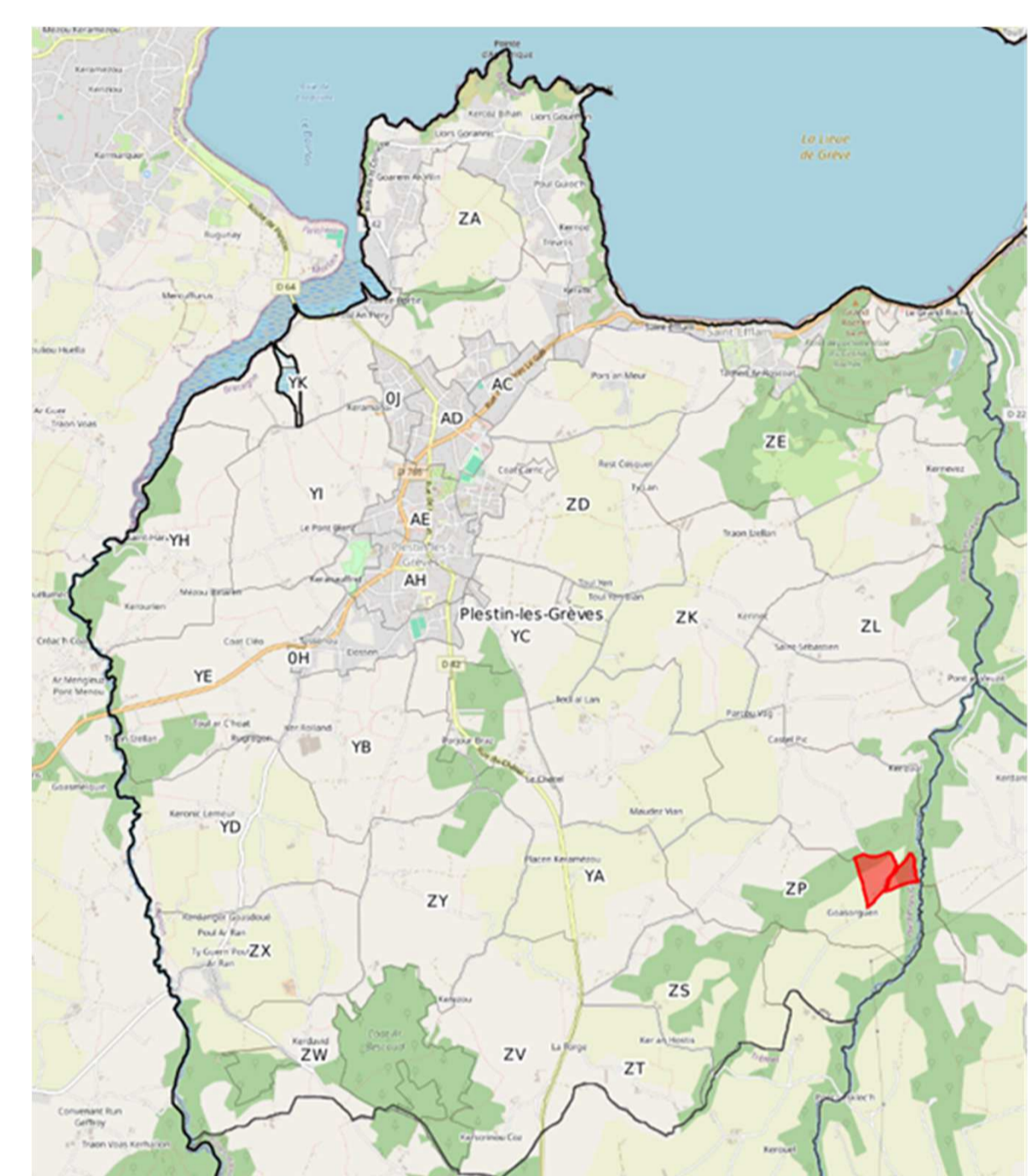
Lannion-Trégor Communauté souhaite permettre la création et l'exploitation d'un parc photovoltaïque sur le site de Goasorguen à Plestin-les-Grèves, à l'emplacement d'un ancien site de stockage des déchets. Ce projet répond à un besoin collectif de la population en participant à la production d'énergie renouvelable. Le périmètre du projet étant situé en zone agricole au plan local d'urbanisme (PLU), le règlement ne permet pas la réalisation du parc photovoltaïque. Il nécessite donc de conduire une procédure de déclaration de projet qui emportera la mise en compatibilité du PLU de Plestin-les-Grèves.

Cette procédure est conduite par Lannion-Trégor Communauté, compétente en planification urbaine.

Le site

Le projet de parc photovoltaïque, situé au sud-est de la commune, s'insère dans un contexte boisé et agricole, au-dessus des vallons marquant la confluence du Yar et de l'un de ses affluents.

Le site du projet recouvre deux parcelles (ZP 18 et ZP 19) sur lesquelles du stockage de déchets a été réalisé, en lien avec la déchèterie voisine. Les parties est du site ont été utilisées pour stocker des déblais. Elles supportent une végétation spontanée herbacée, avec des arbres ponctuant la parcelle sud-est. La partie ouest correspond à une prairie sous laquelle se trouve une bâche permettant de contenir les déchets qui s'y trouvent enterrés sous remblais. Ce site, communal, ne peut faire l'objet d'aucune exploitation agricole. Il a été défini comme une friche, au sens de l'article L. 111-26 du code de l'urbanisme, par décret n°2023-1311 du 27 décembre 2023. Au titre de l'application de l'article L. 121-12-1 du code de l'urbanisme, ce statut de friche permet de déroger à la loi Littoral et d'autoriser l'implantation du parc photovoltaïque en discontinuité de l'urbanisation.



Localisation du projet



Emprise du projet



Vue du site du projet, situé près de la déchetterie de Goasorguen

Le projet

Les travaux de création du parc photovoltaïque, portés par l'opérateur Quénéa, impliquent l'installation d'équipements utilisés pour convertir l'énergie solaire en électricité et notamment :

- Des **modules photovoltaïques** posés sur des **structures fixes avec fondations**, dont la hauteur et l'espacement permettent de minimiser les incidences environnementales ;
- Des **onduleurs décentralisés** pour convertir le courant continu du champ solaire en courant alternatif ;
- Un **poste de transformation et de livraison** ;
- L'installation de **réseaux et de câbles** qui nécessitera la mise en place de chemins de câbles sur les dômes de déchets et de tranchées au sol sur les autres zones ;
- Une **citerne incendie de 120 m³**.

La capacité de production initiale de la centrale solaire est estimée de **3,3 GWh/an**, permettant de couvrir les besoins en électricité de 700 à 800 foyers (hors chauffage).

Insertion paysagère du projet depuis la voie communale (source : Quénéa)

La mise en compatibilité du PLU

Le projet implique la mise en compatibilité du PLU de Plestin-les-Grèves. Au futur règlement du PLU, le site du projet fera l'objet d'un secteur de taille et de capacité limitées dédié au développement du photovoltaïque. Des orientations d'aménagement spécifiques au site seront créées afin de traduire réglementairement les mesures proposées à l'issue de l'étude d'impact en vue de limiter les incidences environnementales.

A noter que parallèlement à cette procédure, le projet fait l'objet d'une demande de dérogation à loi Littoral.



Le calendrier prévisionnel



La concertation : s'informer et participer

Une information spécifique est réalisée sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse www.lannion-tregor.com. Notice de concertation et dossier sont par ailleurs mis à disposition au format papier au fur et à mesure de l'avancement de l'étude en mairie de Plestin-les-Grèves, consultables aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Pour vous permettre de faire des observations, poser des questions, faire des propositions, sont proposées :

- La mise à disposition d'un **registre papier** en mairie de Plestin-les-Grèves accessible aux jours et heures habituelles d'ouverture au public
- L'envoi d'un **courrier électronique** à l'adresse pluih@lannion-tregor.com ;
- L'envoi de **courrier** à l'attention de M. le Président de Lannion-Trégor Communauté – 1 rue Monge – CS 10761 22307 Lannion cedex.

Un bilan de la concertation sera réalisé à la clôture de la période de concertation, et pourra conduire à l'évolution du dossier. Il sera joint au dossier d'enquête publique. Lors de cette enquête publique, la population aura à nouveau la possibilité de s'informer et de s'exprimer.